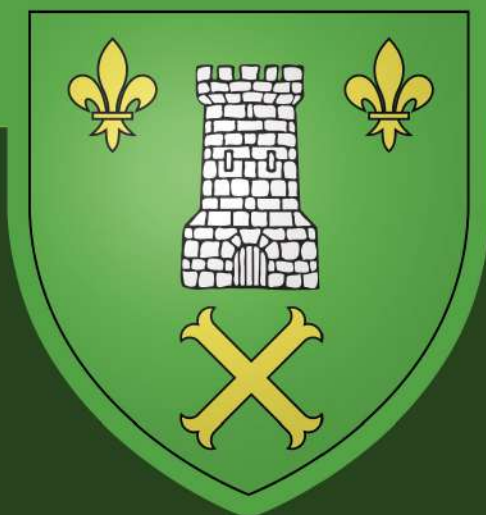
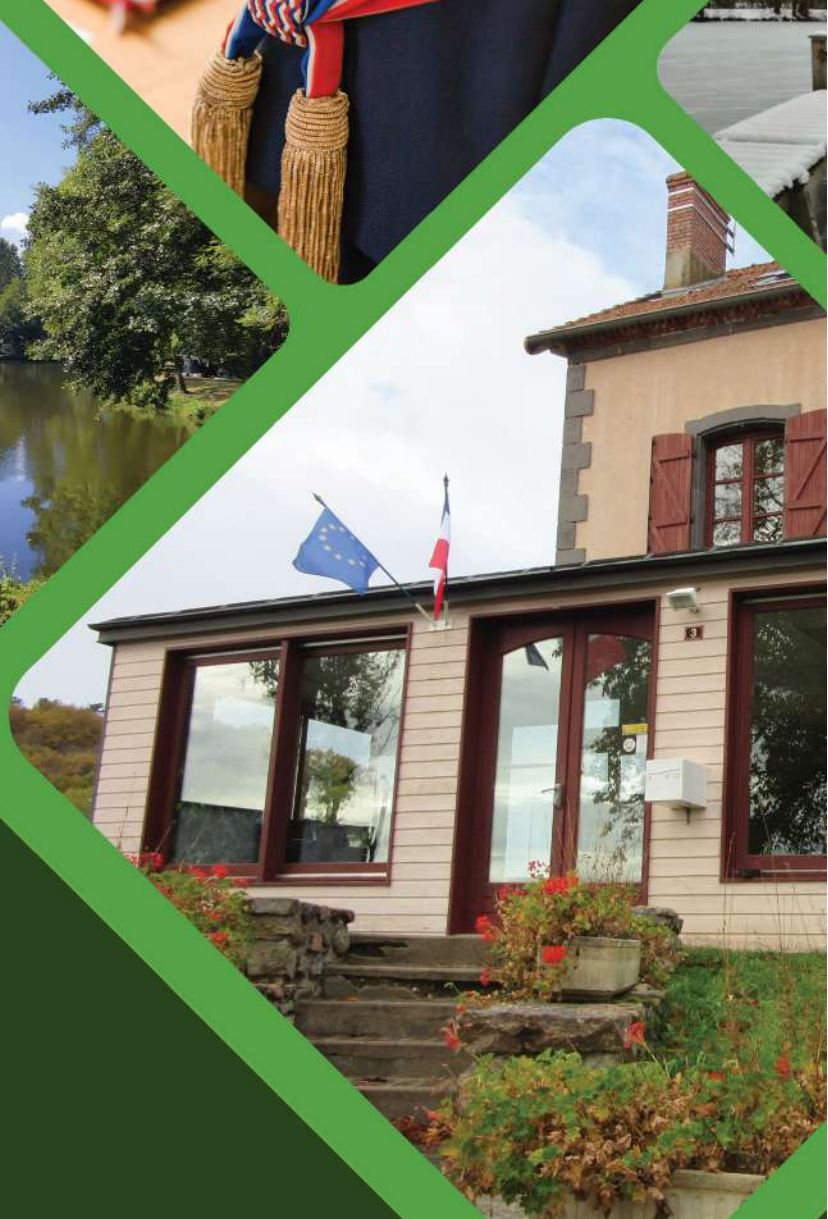
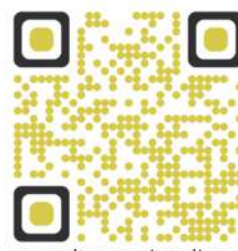


Bulletin Municipal

Janvier 2021



Commune de
MONTCEL



consultez-moi en ligne

MOT DU MAIRE	p.1
MAIRIE	p.2
INFORMATIONS PRATIQUES	p.2
PERMANENCES DES ÉLU.E.S	p.2
ÉQUIPE MUNICIPALE	p.2
PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020	p.4
PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE COMPTES 2019 ET BUDGETS 2020	p.6
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	p.6
RESSOURCES ET CHARGES COMMUNALES 2019	p.6
EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL	p.7
PRIORITÉS DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020	p.7
MONTANT DU BUDGET	p.7
NIVEAU DE L'ÉPARGNE BRUTE (OU CAF)	p.7
NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	p.7
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT	p.7
NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION	p.7
ÉTAT CIVIL 2020	p.8
NAISSANCES	p.8
MARIAGES	p.8
DÉCÈS	p.8
INSCRIPTION LISTE ÉLÉCTORALE	p.8
RECENSEMENT MILITAIRE	p.8
ÉTANG	p.9
RÈGLEMENT 2021	p.9
INFORMATIONS	p.9
LOCATIONS	p.10
SALLE POLYVALENTE	p.10
BARNUM	p.10
AMÉNAGEMENT FONCIER	p.10
CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION	p.11
ÉCOLES	p.11
MONTCEL	p.11
JOZERAND	p.12
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE	p.13
PRÉSENTATION	p.13
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT	p.13
SERVICES SPORTIFS	p.14
CULTURE	p.14
JEUNESSE ET PETITE ENFANCE	p.15
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE	p.15
INFORMATIONS	p.16
RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE ENTRE VOISINS	p.16
RAPPEL DU VALTOM SUR LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS	p.16
CHANGEMENT DE CALENDRIER DE COLLECTE SBA	p.17
LE QUOTIDIEN DE LA MISSION LOCALE	p.18
AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT	p.18
RÉSEAU SENIORS/ CLIC	p.19
L'ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DÔMES ET COMBRAILLES	p.20
ANIMATIONS	p.20
TÉLÉTHON	p.20
L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MONTCEL	p.21
L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE JOZERAND-MONTCEL	p.21
FOYER RURAL	p.21
MONTCEL DURABLE	p.22
ÉCLAT'COULEURS	p.23
FÊTE DE LA MUSIQUE	p.23
FÊTE DU PONT	p.24
LE PEYROUX	p.24
LAVAURE	p.24
COMMÉMORATIONS	p.24
UN PEU D'HISTOIRE	p.25

LE MOT DU MAIRE

Chères Montcelloises, Chers Montcellois,

Tout d'abord, et au nom de tout le conseil municipal, je souhaite remercier tous ceux qui ont participé à l'élection du 15 mars et nous ont accordé ou renouvelé leur confiance.

Ensuite, je souhaite remercier les 14 élus avec qui je partage cette aventure car ils font preuve de motivation et d'investissement. Toute notre équipe est déjà à pied d'œuvre et agit pour le bien de notre commune et de ses habitants. Ainsi, plusieurs projets inscrits dans notre programme de campagne ont déjà été entamés :

- améliorer la communication pour favoriser le lien entre le conseil municipal et les habitants, permettre à chaque habitant d'accéder à toutes informations utiles et de pouvoir faire connaître aux élus les éventuelles demandes ou propositions. À cette fin, des outils ont été créés et chaque lieu-dit dispose d'un ou plusieurs référents (voir la page concernant les attributions des élus)
- entretenir nos chemins avec des travaux réalisés par des professionnels mais également les contributions d'habitants telles que cela a pu se faire lors de la journée des prestations du 24 octobre. J'en profite pour remercier ici tous ceux qui ont apporté leur contribution durant cette journée de travail mais surtout de convivialité
- la rénovation de la salle des fêtes. Le conseil municipal a décidé de faire profiter pleinement la commune et les entreprises locales du bâtiment des plans de relance proposés par les potentiels partenaires financiers. Les élus ont donc lancé très rapidement ce qui sera un des plus gros chantiers du mandat, des subventions importantes sont espérées tout en participant à la relance de l'activité économique.

Chères Montcelloises, chers Montcellois, je ne reviendrai pas sur les tristes événements qui ont marqué l'année 2020, la négativité a déjà, je pense, trop marqué nos esprits à travers la crise sanitaire et les attentats abjects, je préfère me tourner vers la nouvelle année en considérant que ce que nous venons de vivre doit renforcer la solidarité entre les êtres, de près comme de loin, et notre volonté de liberté.

C'est dans cet esprit que je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2021.



Le maire, Grégory BONNET

MAIRIE

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

3 rue Suchet des Rameaux - Le Bourg

63460 MONTCEL

Le secrétariat est ouvert au public le lundi de 14h00 à 18h30, le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Tél.: 04.73.33.03.65

Courrier électronique : mairie@montcel.fr

Secrétariat assuré par Madame Ludivine MONTEL

Services techniques : Monsieur Vincent BRUNETON

Agent d'entretien : Madame Béatrice BOUCHALOIS

PERMANENCE DES ÉLU.E.S

Le lundi et jeudi de 18h00 à 19h00. Les prises de rendez-vous se font pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Maire

Grégory Bonnet



Conseiller communautaire titulaire. Président de la Commission Communale des Impôts Directs. Président de la Commission d'Appel d'Offres. Délégué au SIEG (syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz) et au syndicat Sioule et Morge. Délégué suppléant au syndicat intercommunal pour le regroupement pédagogique Jozeland-Montcel. Membre des commissions communales "Finances, Travaux, Assainissement, Communication". Vice-Président de la communauté de communes en charge de la transition écologique, de l'eau et de la forêt. Délégué titulaire de la commission communautaire "Finances".

1^{ère} Adjointe

Annick Falempin



Conseillère communautaire suppléante. Responsable lieux-dits Les Peyrouses, Chez Beaulaton, Laschamps. En charge des relations avec le Ministère de la Défense. Déléguée suppléante de la commission intercommunale Culture. Membre suppléante de la commission d'appel d'offres, du syndicat intercommunal pour le regroupement pédagogique Jozeland-Montcel et du SMADC (syndicat mixte d'aménagement et de développement des Combrailles).

2^{ème} Adjoint

Jean-François Porte



Responsable du lieu-dit Bonneval. Membre de la commission communale "Travaux, assainissement". Délégué titulaire de la commission intercommunale "Infrastructures" (Bâtiment et voirie). En charge de l'Étang de Montcel. Délégué au syndicat Sioule et Morge et au syndicat Haute Morge.

Mathilde Faure



Responsable quartier Le Bourg. Déléguée titulaire de la commission intercommunale "Restauration collective et approvisionnement" et suppléante de la commission intercommunale "Enfance et jeunesse". Déléguée au syndicat intercommunal pour le regroupement pédagogique Jozerand-Montcel.

Gaël Faure



Responsable lieux-dits Les Larges, Les Charmats, Les Vergers. Membre de la commission communale "Travaux et Assainissement". Délégué titulaire de la commission intercommunale "Sports". Membre de la commission d'appel d'offres. Délégué au SIET.

Monique Formento



Responsable lieu-dit Le Peyroux. Déléguée titulaire de la commission intercommunale "Habitat, logement, urbanisme" et suppléante des commissions intercommunales "Tourisme" et "Développement local et développement économique". Déléguée à la commission de contrôle des élections.

Bruno Lopez



Responsable lieux-dits Les Larges, Les Charmats, Les Vergers. Membre des commissions communales "Finances", "Travaux et Assainissement". Délégué titulaire de la commission intercommunale "Eau, GEMAPI et Forêt" et suppléant de la commission intercommunale "Transition écologique" et "Infrastructures (bâtiments et voirie)". Membre de la commission d'appel d'offres. Délégué suppléant au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz) et au syndicat Sioule et Morge.

Françoise Mathey



Responsable quartier Le Bourg. Membre des commissions communales "Finances" et "Communication". Déléguée titulaire de la commission intercommunale "Tourisme". Déléguée titulaire au CIAS (centre intercommunal d'action sociale) "EHPAD" et "solidarité et santé", au CNAS (centre national d'action sociale) et au SMADC (syndicat mixte d'aménagement et de développement des Combrailles). Membre suppléante à la commission d'appel d'offres.

Sylvain Mompied



Responsable lieu-dit Latour Serviat. Référent Forêt. Délégué titulaire des commissions intercommunales "Agriculture" et suppléant des commissions intercommunales "Sports". Délégué suppléant à l'EPFSMAF (établissement public foncier).

Norbert Onzon



Responsable lieu-dit Le Peyroux. Membre de la commission communale "Travaux et Assainissement". Délégué titulaire à l'EPFSMAF (Etablissement Public Foncier). Membre de la commission d'appel d'offres.

Martine Porte



Responsable lieu-dit Le Pont. Membre de la commission communale "Communication". Déléguée de la commission intercommunale "Transition écologique". Déléguée au CLIC "Centre local d'information et de coordination gérontologique".

Jérôme Rabanet



Responsable lieu-dit Les Chanteaux. Membre des commissions communales "Finances", "Communication". Délégué titulaire des commissions intercommunales "Développement local et développement économique", "Communication" et suppléant de la commission intercommunale "Eau, GEMAPI et Forêt".

Natacha Vandamme



Responsable lieu-dit Le Pont. Déléguée titulaire de la commission intercommunale "Enfance et jeunesse" et suppléante de la commission intercommunale "Restauration collective et approvisionnement". Déléguée titulaire du syndicat intercommunal pour le regroupement pédagogique Jozerand-Montcel.

Justine Vergne



Responsable lieu-dit Les Nadeaux. Déléguée titulaire de la commission intercommunale "Culture". Déléguée suppléante de la commission d'appel d'offres.

Jacqueline Vissac



Responsable lieu-dit Lavaure. Référente salle des fêtes et étang. Déléguée suppléante au CIAS (centre intercommunal d'action sociale) "Maintien à domicile" et au CLIC (Centre local d'Information et de Coordination Gérontologique). Déléguée à la commission de contrôle des élections.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2020

Changement des huisseries sur le bâtiment de l'ancienne mairie

Il est décidé le remplacement de 4 fenêtres, une porte et une porte-fenêtre pour un montant de 10 627,06 € TTC.

Élection du maire et des adjoints, délégations, attributions des fonctions pour tous les élus

(voir page 1 : l'équipe municipale)

Travaux de voirie

L'entreprise PRB est retenue pour assurer une réfection partielle des chemins du Lavoir et du Razat pour un coût de 3637,27€ TTC.

Entretien de chemins : « journées prestations »

L'adjoint à la voirie, après une sollicitation d'habitants, propose au Conseil municipal l'organisation d'une journée conjointe entre les élus, les habitants et les agriculteurs volontaires de Montcel afin de réaliser l'entretien de certains chemins de la commune.

Modification du règlement d'assainissement collectif

Il est décidé la modification du règlement afin d'imposer le contrôle de conformité des installations et raccordements en cas de vente. Cette vérification sera effectuée par le syndicat Sioule et Morge.

Dérogations à la carte scolaire

Il est décidé de refuser toute dérogation à la carte sauf situation exceptionnelle liée à la santé de l'enfant à scolariser.

Registre personnes âgées et isolées

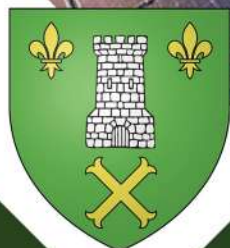
Afin de permettre l'intervention ciblée des services municipaux et de divers services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte d'urgence (canicule, Covid 19...), la première adjointe est chargée de constituer, conformément à la loi, un registre nominatif des personnes âgées et isolées et de mettre en œuvre les actions nécessaires à la protection de ces personnes.

Renouvellement des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier suite aux élections municipales

Monique FORMENTO et Grégory BONNET sont désignés titulaires pour représenter le Conseil municipal, Sylvain MOMPIED et Bruno LOPEZ comme suppléants. René PARRY, Bruno FINCK et Jean-Paul MOMPIED sont désignés titulaires pour représenter les propriétaires de biens fonciers non bâtis, Thierry MANN et Annick FALEMPIN comme suppléants.

Opération Solaire Dôme

Il est décidé de faire l'installation d'une centrale photovoltaïque de 9 Kw sur la toiture du hangar communal.



Installation d'un abribus pour les quartiers des Charmats, des Larges et des Nadeaux

Suite à la demande de plusieurs habitants de ces quartiers, il est décidé de faire l'installation d'un abribus, celle-ci sera largement financée par une subvention du Conseil départemental.

Réfection de la salle des fêtes

Les élus souhaitent mettre en œuvre rapidement un des « grands projets » prévus dans le programme électoral pour bénéficier des subventions liées au plan de relance.

Le coût total du projet est fixé à 175 054,43€ HT et des demandes de subventions seront faites auprès de l'État, du Conseil régional et du Conseil départemental en visant le niveau de subvention maximal de 80 %.

Compétence urbanisme, acceptation ou non du transfert de compétence

La commune de Montcel s'oppose au transfert à l'EPCI de la compétence urbanisme.



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE COMPTES 2019 ET BUDGETS 2020

Les comparaisons avec les niveaux départementaux et nationaux sont basées sur des moyennes pour des communes de la même strate (500 à 999 habitants).

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Évolution de la population : une croissance démographique relativement importante ; 344 habitants en 2009 et 470 en 2017, 500 au 01.01.2019. **La commune de Montcel a officiellement changé de strate (500 à 999 habitants).**

47,8 % des foyers fiscaux sont non-imposables contre 62,5 % au niveau départemental et 59,9 % au niveau national.

Le revenu fiscal moyen par foyer est de 26 922 €, contre 22 709 au niveau départemental et 25 013 au niveau national.

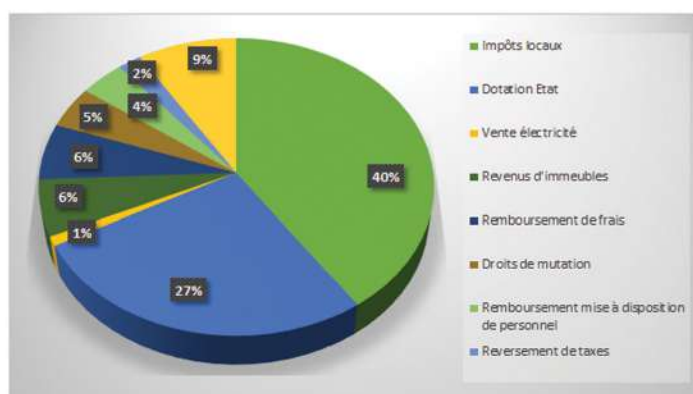
Après que la commune ait subi une situation financière délicate due notamment à la baisse significative durant trois ans des dotations de l'État, **l'effort demandé aux montcellois en 2017 et 2018 par le biais de la fiscalité locale avait permis d'assainir les finances communales.** Les comptes 2019 confirment cette tendance.

RESSOURCES ET CHARGES COMMUNALES 2019

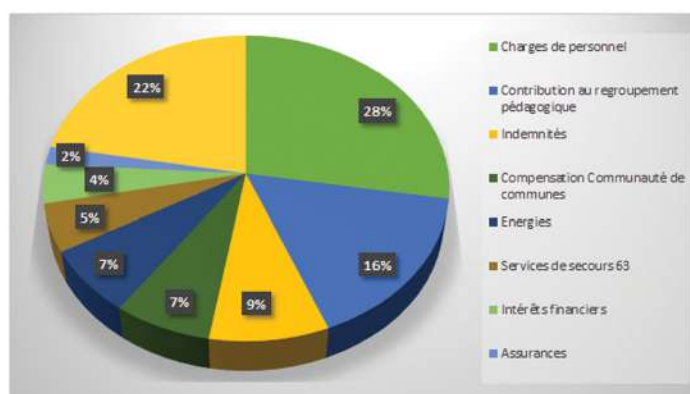
Les dépenses de fonctionnement par habitant (334€) ne représentent que 51% des dépenses moyennes au niveau départemental (658€) ; deux éléments l'expliquent :

- le conseil municipal a visé l'efficacité pour les dépenses communales
- nombreuses compétences et donc dépenses ont été transférées à la Communauté de Communes.

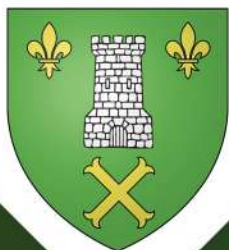
Les recettes par habitant (449€) ne représentent que 55% de la moyenne départementale (817€). Ce sont les niveaux de dotations et d'impôts locaux qui expliquent en grande partie ce faible niveau de recettes : la DGF/habitant pour la Commune de Montcel (127€) ne représentent que 66% de la DGF moyenne par habitant au niveau départemental (193€) ; les impôts locaux par habitant sont inférieurs de 34% à la moyenne départementale. Concernant les impôts locaux, cette différence s'explique notamment par le fait qu'une partie de la fiscalité communale a été diminuée d'autant que celle de la communauté de communes a été augmentée afin de permettre l'exercice des compétences par l'EPCI.



Recettes de fonctionnement 2019



Dépenses de fonctionnement 2019



Les comptes 2019 confirment l'amélioration de la situation financière de la commune puisque la CAF (Capacité d'Autofinancement) Brute est pour la seconde année consécutive positive, +114€/habitant.

La CAF (Capacité d'Autofinancement) Nette est également positive à hauteur de +59€/habitant contre +72€/habitant en 2018, -24€/habitant en 2017 et -47€/habitant en 2016.

Ces capacités commencent à se rapprocher des moyennes départementales, 159€/habitant en CAF Brute et 82€/habitant en CAF Nette.

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGES DE PERSONNEL

3 employés communaux : 1 secrétaire de mairie à temps partiel 23/35, 1 agent polyvalent à temps plein 35/35, 1 agent d'entretien à temps partiel 3/35.

Charges de personnel : 45 570€ soit 95€/habitant contre 309€/habitant pour la moyenne départementale.

PRIORITÉS DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020

Par rapport à l'exercice 2019, le conseil municipal vise une stabilité des dépenses et des recettes sur le budget de fonctionnement.

MONTANT DU BUDGET

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont prévues à hauteur de 279 692,83€ dans le budget principal.

Les dépenses et recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 211 594,71€ dans le budget principal.

NIVEAU DE L'ÉPARGNE BRUTE (OU CAF)

La CAF (capacité d'autofinancement) désigne l'ensemble des ressources générées qui permettent notamment d'assurer le financement des investissements et le remboursement des emprunts.

La CAF brute est positive (+57 111€).

La CAF nette est positive (+29 305€).

NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Encours de dette au 31/12/2019 : 233 813€ soit 468€/habitant contre 683€/habitant pour la moyenne départementale.

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio qui rapporte l'épargne brute au stock de dette. Il permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la collectivité et donc de calculer en combien d'années la collectivité pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut (encours de la dette / épargne brute)

La capacité de désendettement est ramenée à 4,09 ans contre 4,18 ans en 2018.

NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux communaux montcellois sont relativement inférieurs aux taux communaux moyens des niveaux départementaux et nationaux. Cela s'explique par le fait que nombreuses compétences ont été transférées à la communauté de communes avec les recettes fiscales permettant leur financement (une hausse des taux intercommunaux compensée par une baisse des taux communaux).

Taux communaux 2019 : TH 8,49%, FB 14,70%, FNB 60,49 %.

Il est proposé un gel des taux communaux en 2020 : stabilité sur tous les taux à savoir TH 8,49%, FB 14,70%, FNB 60,49 %.

ÉTAT CIVIL 2020

LES NAISSANCES

Romy, Sandra, Francesca FAURE, le 7 février
Nino VETTOVALLI, le 14 août
Capucine, Victoire, Jade CHABAULT, le 14 septembre
Jade, Juliette, Monique LISSILLOUR, le 24 novembre
Alba VINCENT, le 31 décembre

LES MARIAGES

Pascal ROSSIGNOL et Johanna VAN DEN NIEUWENHOF, le 29 février
Cédric EXBRAYAT et Bérangère LIARD, le 22 août
Fabrice GUYOT et Séverine MICHEL, le 22 août

LES DÉCÈS

Mickaël GRANGEON, le 7 janvier
Jean-Pierre MANN, le 18 avril
Jean-Claude LAURADOUX, le 20 avril



INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE

En 2021, auront lieu les élections régionales et départementales. Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

RECENSEMENT MILITAIRE

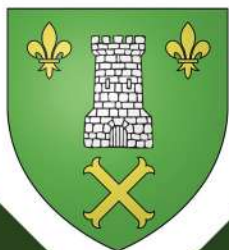
Tous les jeunes Français et Françaises sont tenus de se faire recenser à la mairie de leur domicile (ou au consulat s'ils résident à l'étranger), et ce, entre la date de leur 16ème anniversaire et les 3 mois qui suivent.

La mairie (ou le consulat) délivre une attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, BAC, conduite accompagnée...).

Le recensement est la condition indispensable à l'inscription sur les listes électorales.

Il suffit de se présenter à la mairie de son domicile avec :

- livret de famille
- carte d'identité
- justificatif de domicile



ÉTANG COMMUNAL DE MONTCEL

RÈGLEMENT 2021

Article I : Seuls les habitants résidant dans la commune de Montcel (résidence principale, secondaire ou location annuelle) auront le droit de pêche. Le fait d'être propriétaire d'un terrain ou d'une cabane de jardin ne donne aucun droit. Les personnes habitant en dehors de la commune, mais dont les parents y résident (parenté de 1er degré) pourront prendre une carte annuelle. Tout litige sera tranché par le Conseil municipal.

Article II : Jours d'ouverture : samedis, dimanches et jours fériés, du 4 avril 2021 au 6 juin 2021. Ensuite, tous les jours jusqu'au dernier dimanche d'octobre. Invitation possible les samedis, dimanches et jours fériés. Tous les jours en juillet et en août. Le nombre de prises est limité à 7 pour les truites et pour les tanches.

Article III : La pêche se pratique du lever au coucher du soleil sauf les jours de lâcher, à 7 heures les 4 et 18 avril, 1er mai, 16 et 24 mai, 6 juin.

Article IV : Chaque pêcheur devra être titulaire d'une carte annuelle ou journalière. La carte annuelle, dite familiale, couvre le (la) conjoint (e) ou concubin(e) et leurs enfants de moins de 16 ans. En dessous de 16 ans, les enfants pourront pêcher seuls à condition d'être munis d'une décharge signée d'un des parents porteurs de la carte familiale. Le (la) conjoint (e) ou concubin (e) et les enfants n'auront droit qu'à une seule ligne.

Article V : Les cartes journalières et d'invitation ne seront délivrées qu'à partir du 1er dimanche de juin.

Article VI : La pêche est autorisée à 2 lignes (flottantes ou calées), sauf les jours de lâcher de truites (1 seule canne).

La pêche à la cuiller sera autorisée à partir du mois de septembre. Un amorçage léger en cours de pêche est autorisé (sang interdit).

Article VII : Les carpes en dessous de 2,5 kg et en dessus de 5 kg seront remises à l'eau. Les carpes AMOUR seront obligatoirement relâchées.

Article VIII : Tout pêcheur en action de pêche devra être en mesure de présenter sa carte au garde. Deux membres titulaires de carte pourront également assurer le contrôle.

Article IX : Les cartes sont à retirer chez Mr PORTE Jean-François : 04 73 33 05 77

Annuelle : 32,00 € - Journalière : 5,00 €

Article X : Baignade et canotage sont interdits.

Article XI : Les poubelles seront retirées autour de l'étang. Pour respecter la nature, chaque pêcheur devra emporter ses déchets et bouteilles.

Pêcheurs, vous qui aimez la nature, merci de laisser votre emplacement propre lors de votre départ !

INFORMATION

À chaque lâcher, 30 kg de truites seront déversés. La buvette avec tripes et daube du 1er mai sera tenue par une association à déterminer.

L'année 2020 n'aura pas été une bonne année, difficulté avec la Covid 19, la sécheresse, la pisciculture... Le pisciculteur de Saint Fargeol a fermé boutique et il sera difficile d'en trouver un autre. Ce n'est sans doute pas un métier d'avenir.

Nettoyage de l'étang prévu le dimanche 28 mars 2021

Espérons que la situation s'améliore et bonne pêche à tous. Venez nous rejoindre avec vos enfants pour un loisir calme et sain.

LOCATIONS

SALLE POLYVALENTE

En raison des travaux de rénovation de la salle polyvalente, celle-ci sera indisponible pour une durée d'environ 3 mois durant le 1er trimestre. Les nouveaux tarifs de locations seront disponibles prochainement sur www.montcel.fr/a-savoir/#salle

BARNUM

La commune a fait l'acquisition d'un nouveau barnum de 6 x 12 mètres

Pour les associations de la commune : gratuité

Pour les repas de quartier dans la commune : 25€ / week-end

Pour les particuliers résidant dans la commune : 50€ / week-end

Caution 300€.

La location n'est pas possible pour les personnes extérieures à la commune.



AMÉNAGEMENT FONCIER



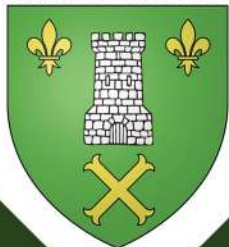
Au cours de l'année 2020, et malgré les contraintes liées au contexte sanitaire, l'aménagement foncier de la commune de Montcel avec extension sur les communes de Charbonnières-les-Vieilles et Jozerand, engagé en 2018 par délibération du Conseil départemental, a poursuivi son avancée.

À la suite des élections municipales, les membres de la commission communale d'aménagement foncier ont été renouvelés conformément aux dispositions du Code rural. Le Conseil municipal a procédé à l'élection des trois propriétaires de biens fonciers non bâtis sur la commune ainsi que deux suppléants et a également désigné un conseiller municipal titulaire et deux suppléants.

La nouvelle composition de la commission communale d'aménagement foncier a été ordonnée par arrêté du Président du Conseil départemental le 24 juillet 2020.

Après la phase de classement réalisée en 2019, le géomètre a poursuivi le travail de terrain et les rencontres avec les différents acteurs. Les rencontres avec les élus se sont poursuivies afin de définir les aménagements souhaitables en matière de voirie, de travaux hydrauliques et sur les réserves foncières envisagées pour les futurs équipements communaux ou intercommunaux. Le géomètre a également procédé à la consultation des exploitants afin de mettre à jour les données des exploitations et d'échanger sur leurs besoins. Ces échanges vont se poursuivre dans les mois qui viennent pour aboutir à une consultation publique sur l'avant-projet courant 2021.

À l'issue de cette consultation, la commission communale d'aménagement foncier, le géomètre et le bureau d'étude environnemental poursuivront leur mission avec l'élaboration du projet d'aménagement foncier établissant le nouveau plan parcellaire, le programme de travaux connexes à mettre en œuvre et l'étude d'impact sur l'environnement afin d'évaluer sa faisabilité au regard des enjeux de conservation du patrimoine naturel, paysager et patrimonial. Les délais devraient permettre d'organiser l'enquête publique sur le projet en 2022 et la clôture de l'opération et le début de l'exécution des travaux connexes en 2023.



CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION

Le Centre de Première Intervention de Montcel a poursuivi cette année la réduction de ses effectifs, sans trouver de nouvelles recrues parmi la population. Fort heureusement, les sapeurs pompiers volontaires de la commune sont d'ores et déjà parfaitement intégrés au Centre de Secours de Combronde pour une continuité des secours sur le territoire.

Le Chef de Centre, Adjudant-Chef Olivier FOLLIN

LES ÉCOLES

MONTCEL

La rentrée de septembre 2020 s'est très bien déroulée avec l'arrivée de 10 petits nouveaux de trois ans. Mme Arnaud et Mme Petot ont repris leurs classes avec 18 et 21 élèves pour cette année. Du côté des Atsems, Sandrine Noir et Béatrice Bouchalois, les assistent efficacement au quotidien. Enfin côté TAP et garderie, nous avons retrouvé avec plaisir Camille et Marjorie.

Malgré le contexte sanitaire compliqué et la fin d'année scolaire délicate que nous avons passée, nous avons pu reprendre la classe dans des conditions optimales, avec la mise en place d'un protocole sanitaire devenu plus strict au cours des mois.

Sur le premier trimestre, les enfants ont bénéficié de deux spectacles : un au sein de l'école autour des émotions, et un à la Passerelle, intitulé « Peek and Boo ».

Le 14 décembre, journée de « Noël » avec les élèves et enseignants de l'école de Jozerand autour d'un spectacle de la compagnie had'oc. Au programme, spectacle, goûter, cadeaux. Le marché de Noël quant à lui ne pourra se faire que par « correspondance », mais l'essentiel est de maintenir le lien avec les familles et de préserver les créations de nos petits artistes en devenir.

En janvier, une nouvelle année civile recommencera, avec d'autres projets...mais chuuut, surprise ! L'équipement numérique des 2 classes (tablettes et vidéoprojecteurs) réalisé en 2017 est bien utile pour de nombreuses découvertes, pour certains apprentissages et les élèves les utilisent régulièrement pour leur plus grand plaisir.

L'ensemble des activités et des équipements de l'école est possible grâce au soutien financier ou matériel des communes (via le SIRP Jozerand-Montcel), de l'association de parents d'élèves mobilisée autour d'actions tout au long de l'année et de la coopérative de l'école.

Rien ne serait possible sans l'investissement des enfants et la confiance des familles...

Que chacun soit remercié pour son action au bénéfice de l'école.

Les prochaines inscriptions pour la rentrée 2021 se feront dès

le mois de mai. Si vous souhaitez scolariser votre enfant

dans notre école l'an prochain, merci de vous signaler en

appelant l'école au 04 73 33 05 01 dès le mois de mai,

ou par mail à ecole.montcel.63@ac-clermont.fr.

Prenez soin de vous et meilleurs vœux de santé et de bonheur, que cette année soit plus sereine que celle passée.

Mme ARNAUD



JOZERAND

L'équipe enseignante pour cette année scolaire 2020-2021 est composée de Mmes Michel et Chevillot qui s'occupent de la classe des CP-CE1 (22 élèves), de Mme Croux pour les CE1-CE2 (20 élèves) et de Mme Fitamen avec les CM1-CM2 (23 élèves).

Mme Margot Romero renforce cette année l'équipe pédagogique dans deux classes en intervenant auprès de trois enfants porteurs de handicap.

Le premier semestre de l'année civile 2020 fut marqué par le confinement et, comme vous le savez, la fermeture des écoles. Aussi, toutes les activités planifiées entre mars et juin 2020 ont été annulées.

Depuis la rentrée de cette année scolaire (2020-2021), tous les enfants de l'école ont déjà bénéficié d'un mini-cycle « natation » du mois de septembre au mois d'octobre. "Mini" en effet car, compte-tenu du protocole sanitaire du bassin nautique de Gannat, chaque classe de notre école a seulement pu aller deux fois à la natation. La classe de Mme Petot, enseignante à Montcel, a pris le relais en novembre. Les entrées au bassin de Gannat, ainsi que le transport en bus, ont été entièrement pris en charge par la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge.

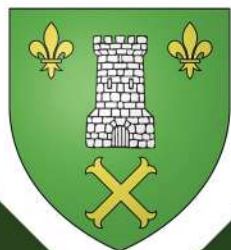
Les enfants de notre école ont aussi bénéficié d'un cycle "rugby", initié par le club de Rugby de Combronde et mis en place par le comité technique du Puy-de-Dôme. Les enfants, filles comme garçons, se sont initiés à ce sport collectif au contact de deux éducateurs sportifs et certains se sont même inscrits au club le plus proche!

Dans le même temps, deux classes de l'école se sont rendues à l'école des sciences de Châteauneuf-les-Bains fin novembre afin de travailler sur le son et la communication. La troisième classe, celle des CM, se rendra dans cette école en mars-avril afin d'aborder le thème des engrenages. La Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, offrant à nouveau les transports, est grandement remerciée. Enfin, les enfants de notre école se sont rendus auprès de ceux de l'école de Montcel afin d'assister à un spectacle de Noël au milieu du mois de décembre. L'Association des parents d'élèves, offrant le transport, est chaleureusement remerciée. Protocole sanitaire oblige, les enfants n'ont pas pu cette année tenir leur marché de Noël comme les autres années mais ils ont tout de même fabriqué des objets décoratifs sur le temps de classe pour leurs familles. La vente des chocolats de la Chocolaterie de M. Vitaux a aussi eu lieu exceptionnellement par correspondance. Que ce partenaire de notre école soit aussi remercié, car un pourcentage des commandes passées auprès de son entreprise est reversé à la coopérative scolaire de notre école.

L'ensemble de l'équipe pédagogique de Jozerand vous souhaite une bonne lecture et de belles fêtes de fin d'année.

Meilleurs vœux à toutes et à tous !

L'équipe pédagogique de Jozerand



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE

PRÉSENTATION

Née le 1er janvier 2017 de la « fusion » de Manzat Communauté, Côtes de Combrailles et de 8 communes du Pays de Menat, la nouvelle communauté Combrailles, Sioule et Morge regroupe 29 communes. Son siège social est situé à Manzat.

Depuis le 16 juillet 2020, un nouveau « conseil communautaire » composé d'élus.es (47 titulaires et 22 suppléants.es) issus.es des équipes municipales des communes, est installé.

Il en est de même pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Combrailles, Sioule et Morge pour lequel un conseil d'administration a été composé. Il compte 16 élus, titulaires au sein du conseil communautaire, et 16 membres nommés qui ne font pas partie du conseil communautaire mais qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur le territoire.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

L'aménagement du territoire, le développement économique, la promotion touristique, la gestion des milieux aquatiques, ainsi que la gestion de l'accueil des gens du voyage, font partie des compétences obligatoires d'une communauté de communes.

C'est dans ce cadre que 9 zones et parcs d'activités d'intérêt communautaire sont aménagés et gérés par les services de Combrailles, Sioule et Morge (Parc de l'Aize – Combronde, ZAE La Varenne – Combronde, ZA du Champ Saint Pierre – Teilhède, ZA les Plaines – Saint-Pardoux, Zone des Gannes – Charbonnières-les-Vieilles, Parc d'activités des Volcans – Manzat, Zone industrielle de Saint-Georges-de-Mons, ZAC de Queuille, Zone de la Plaine du champ – Les Ancizes-Comps). Depuis 2016, une extension de la zone de l'Aize est en cours, la ZAC 2 qui une fois terminée s'étendra sur 125 hectares.

Trois sites touristiques ont été reconnus d'intérêt communautaire pour lesquels Combrailles, Sioule et Morge assure gestion et aménagement : le Gour de Tazenat, le belvédère de Queuille, le Château Rocher. La promotion touristique est assurée par l'Office de Tourisme des Combrailles à l'échelle du SMADC.

La communauté de communes s'est également saisie de la compétence complémentaire de la protection de l'environnement et a adopté un Plan Climat Air Énergie Territorial volontaire dont l'une des ambitions est de devenir « Territoire à Énergie positive » en 2050.



SERVICES SPORTIFS

Les gymnases de Manzat et de Ancizes-Comps, ainsi que la salle multisports de Pouzol (la Passerelle), accueillent des associations du territoire et sont mis à disposition des écoles et collèges tout au long de l'année. La création d'un nouveau gymnase à Combronde est à l'étude.

Situé sur la commune de Saint Georges de Mons, le centre aquatique de Combrailles Sioule et Morge s'étend sur 1550 m². Il est composé d'un grand bassin, d'un petit bassin, d'un toboggan aquatique et d'une pataugeoire. Il est utilisé dans le cadre scolaire, et accueille quotidiennement le public en libre accès ou dans le cadre d'animations (leçons de natation, aquabike, aquajogging, bébés nageurs). Il est le premier centre aquatique du département à s'inscrire dans une démarche d'amélioration et de performance énergétique (CPE). Son entrée est gratuite pour les moins de 3 ans et les habitants de la communauté de communes bénéficient d'un tarif réduit sur les entrées et les animations.

CULTURE

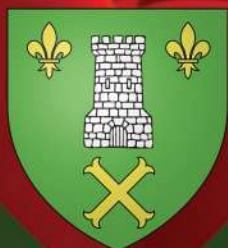
Situées sur les communes des Ancizes-Comps et de Combronde, les maisons de la musique font partie d'un axe fort de la vie culturelle et artistique locale. L'enseignement est assuré par 19 professeurs répartis dans deux associations reconnues au-delà même du territoire de Combrailles, Sioule et Morge.

Le Réseau de lecture publique de Combrailles, Sioule et Morge s'impose en tant que service de qualité et de proximité. L'implantation de deux médiathèques (Combronde et Manzat), et de ses 13 médiathèques-relais (Beauregard-Vendon, Champs, Gimeaux, les Ancizes-Comps, Loubeyrat, Prompsat, Queuille, Saint-Georges-de-Mons, Saint-Angel, Saint-Pardoux, Teilhède, Vitrac et Yssac-la-Tourette) permet l'accès gratuit à un fond documentaire actuel et varié.



La salle de spectacles de la communauté de communes, nommée "La Passerelle", est située sur la commune de Pouzol et a une capacité de 102 places assises. Elle est un carrefour incontournable de sensibilisation à la culture et est devenue, au fil des ans, un outil fort de promotion pour la création et le spectacle vivant. Concerts, spectacles, séances de cinéma, elle est aussi un lieu d'échanges et d'expression : expositions temporaires, activités associatives, événementiels... Retrouvez la programmation sur www.lapasserelle63.wordpress.com.

Entièrement rénové en 2013, le cinéma «la Viouze» réunit l'ambiance mythique des cinémas des années 1930, la modernité et le confort des salles d'aujourd'hui. Avec 303 places assises, un écran de 10 mètres et une programmation allant des films pour un jeune public aux superproductions en passant par des films « art et essai », tous les publics s'y retrouvent. Retrouvez la programmation sur www.cinemalaviouze.fr.



JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

Moment crucial dans le stade du développement humain, Combrailles, Sioule et Morge met un point d'honneur à proposer des solutions et des accompagnements à la parentalité, à l'éveil, et au bien-être du tout-petit.

Avec son Relais d'Assistantes Maternelles Parents-Enfants "Bulles des p'tits Combrailloux", Combrailles, Sioule et Marge met en place des activités adaptées.

Située à Davayat la Micro-crèche « le Jardin des coccinelles » permet l'accueil régulier, occasionnel et d'urgences d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Afin d'améliorer les conditions d'accueil, des travaux sont prévus en 2021.

Une équipe d'animation qualifiée accueille vos enfants de 3 à 16 ans. Des activités ludiques, créatives, sportives ou de découverte sont proposées, en tenant compte de chaque tranche d'âge :

- Sur les temps d'activités périscolaires (dans la majorité des établissements scolaires du territoire), les temps de garderie et les mercredis après-midi (dans certaines communes), permettent aux enfants de s'initier à des activités diversifiées (sports, théâtre, méditation, équitation...).

- Pendant les vacances scolaires sur les sites de Beauregard-Vendon, Davayat, Combronde, Les Ancizes-Comps et La Passerelle, des séjours, des sorties, des visites, des stages, des nuitées, des rencontres inter-centres, des activités manuelles ou encore des projets d'envergure sont organisés pour et avec les enfants. Il peut aussi être mis en place des sorties spécifiques (Luge, patinoire...) ou pour les anniversaires.

- Sur le Pôle adolescents, des activités spécifiquement conçues pour les 12-16 ans (Soirée à thème, sortie piscine, laser game...) et trois locaux en accès libre et gratuit sur Les Ancizes-Comps, Manzat et Beauregard-Vendon.

Depuis 2019 un nouvel outil permet l'inscription à l'ensemble de ces activités ainsi qu'à la restauration scolaire via un seul portail : www.espace-citoyens.net/csm

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CIAS est une composante de la communauté de communes avec cependant ses propres attributions. 187 agents sont employés pour assurer le maintien à domicile, la gestion des établissements hébergeant les personnes âgées dépendantes et le soutien à la banque alimentaire.

Le CIAS est en convention avec la Banque Alimentaire Auvergne afin d'apporter une aide en produits alimentaires et d'hygiène aux personnes en difficulté financière.



À destination des personnes âgées dépendantes, en situation de handicap ou de dépendance momentanée, les services de maintien à domicile accompagnent et aident aux activités quotidiennes, 7 jours sur 7 de 7h00 à 20h00. Ces services proposent également un portage de repas à domicile en liaison froide sur l'ensemble du territoire.

Le CIAS gère 3 EHPAD d'une capacité d'accueil de 99 résidents en hébergement permanent et 3 résidents en hébergement temporaire répartis sur 3 établissements : Les Orchis à Combronde, Le Montel à Manzat et l'EHPAD des Ancizes-Comps. Ce dernier devrait disposer prochainement de nouveaux locaux afin d'améliorer ses conditions et capacités d'accueil et permettre l'accueil de pathologies neurologiques plus lourdes.

INFORMATIONS

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE SAVOIR-VIVRE ENTRE VOISINS

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être réalisés que :

Les jours ouvrables de 8h à 20h

Les samedis de 9h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires ou possesseurs d'animaux quels qu'ils soient sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

RAPPEL DU VALTOM SUR LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le Valtom souhaite également vous rappeler que le brûlage des déchets verts est interdit sur le territoire de la commune.

L'entretien du jardin pour un particulier génère en moyenne

160 kg de déchets verts par personne et par an. Pour s'en

débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente

près d'un million de tonnes par an, bien que cette

pratique soit interdite depuis de nombreuses

années. Des solutions alternatives individuelles

ou collectives, respectueuses de la qualité de

l'air et de l'environnement et simples à

mettre en œuvre existent pourtant

telles que le compostage, le paillage ou

encore l'apport en déchèterie. Brûlage,

attention danger ! Outre les risques d'incendie

qu'il génère et les troubles de voisinage causés

par les odeurs et la fumée, le brûlage des déchets

verts ménagers contribue significativement à la

dégradation de la qualité de l'air et nuit à l'environnement

et à la santé. 7 tonnes de particules fines sont émises chaque

année à l'échelle de Clermont Auvergne Métropole par le brûlage

des déchets verts des particuliers et des activités agricoles,

soit 1,2 % des émissions totales du territoire. A titre indicatif et au

niveau des rejets polluants, 50 kg de déchets verts brûlés équivaut à

13 000 km parcourus avec un véhicule diesel récent (Source ATMO

AuRA- 2016). En effet, le brûlage des déchets verts est une combustion

peu performante. Elle émet une très grande quantité d'imbrûlés, en particulier

si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérogènes. Le brûlage des

déchets émet également du monoxyde de carbone. En outre, la toxicité des substances émises peut

être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. Ces

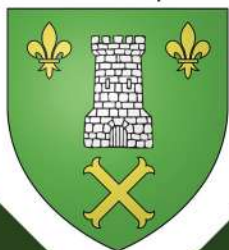
émissions constituent un impact local fort sur les concentrations en particules pouvant engendrer des

épisodes de pollution et ont des conséquences multiples, sur la santé des personnes à l'origine du feu

et de la population environnante, sur l'augmentation des risques d'incendie, sur

les milieux naturels, les cultures et les bâtiments (salissures, dégradations), sur

la destruction de ressources (déchets verts) pour lesquelles il existe des solutions



alternatives de valorisation (dépôt en déchèterie, composteurs, plateformes de broyage et de compostage...) Une pratique strictement interdite Dans le Puy-de-Dôme, l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise l'interdiction permanente du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux et non végétaux des particuliers. Cette pratique est passible d'une contravention de 450 euros. Des arrêtés spécifiques sont pris par département pour réglementer les différentes modalités, en distinguant en général le cas des déchets verts ménagers et assimilés de celui des activités agricoles et forestières. Pour rappel, les déchets verts ménagers sont les déchets issus de l'entretien des jardins des ménages mais également des parcs et espaces verts des collectivités territoriales (feuilles mortes, déchets d'entretien de massifs, éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille des haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage...)

De même, les dépôts sauvages de déchets verts sont interdits partout, y compris sur les chemins, en lisière de forêt ou au bord des rivières. Des alternatives simples au brûlage existent pour transformer ses déchets verts en ressources à travers des pratiques de jardinage naturel (culture d'espèces à croissance lente, tonte mulching, paillage, compostage...), il est possible de réduire et de valoriser ses déchets verts au sein même des jardins. Résidus de tontes, feuilles et branches ne sont alors plus des déchets à éliminer mais des ressources locales précieuses pour une gestion plus durable de nos espaces de vie.

Enfin, si vous n'avez pas la possibilité de réutiliser vos déchets verts dans votre jardin, déposez-les en déchèterie afin qu'ils puissent être valorisés en compost. Le niveau de particules qui pourraient être générées par le brûlage de végétaux est bien supérieur à celui du trajet. Quarante-cinq déchèteries sur le territoire du VALTOM accueillent les déchets verts des usagers (pour trouver une déchèterie près de chez vous rendez-vous sur www.valtom63.fr/pres-de-chez-moi/).

Renseignez-vous auprès de votre syndicat de collecte des déchets ménagers pour connaître leurs modalités d'accès.

CHANGEMENT DE CALENDRIER DE COLLECTE SBA

En janvier, c'est la collecte alternée ! Au 1er janvier 2021, les jours et fréquences de collecte des usagers évoluent. Avec la mise en place de la tarification incitative, on constate une réduction de la production de déchets et donc le bac vert a besoin d'être sorti en moyenne toutes les 3 semaines (données issues des collectes). Pour s'adapter à cette fréquence d'utilisation du service et ainsi optimiser davantage les tournées, la collecte alternée est mise en place sur votre commune. Cela signifie un nouveau calendrier de collecte : une semaine le bac vert, une semaine le bac jaune, le même jour de la semaine. Cette optimisation permettra de supprimer 25 tournées de collecte, soit l'équivalent de 100.000 km parcourus par les camions et 140 tonnes de CO2 en moins. En cas d'oubli du jour de collecte, il est possible d'apporter aux colonnes à déchets en déchèteries (sauf Châtel-Guyon et Volvic) et sur certaines communes. Le nouveau calendrier a été adressé aux habitants en fin d'année avec le SBA Info.

Toutes les informations sur www.sba63.fr ou contactez le SBA au 04 73 647 444.

LE QUOTIDIEN DE LA MISSION LOCALE : ACCUEILLIR, INFORMER, ORIENTER, ACCOMPAGNER

La Mission locale assure un service auprès des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Chacun d'eux bénéficie d'un accompagnement personnalisé dans ses démarches d'emploi, de formation, pour l'accès au logement, à la mobilité ou à la santé.

L'objectif est de les accompagner dans la construction de leur projet par le biais de la formation ou par l'accès direct à l'emploi.

La Mission locale doit repérer tout ce qui pourrait interférer dans la réalisation du projet d'insertion professionnelle, pour aider à lever les freins.

Les stages en entreprises sont des étapes dans la construction du projet. Ils permettent de découvrir des métiers, des entreprises, de confirmer le projet et d'initier des démarches de recrutement, en particulier dans le cadre des contrats en alternance.

La Mission locale propose beaucoup d'ateliers : ceux liés à la technique de recherche d'emploi (analyse des compétences, CV, lettres, tout type d'entretiens, relance...), ceux attachés au monde du numérique (réseaux sociaux, usage de smartphone, de PC, risques sur le net, plateformes...), ceux s'appuyant sur la confiance (confiance de soi, prise de parole, respect des autres...) et enfin ceux sur les savoirs de base (expression française, calculs du quotidien, gestion du budget, relation avec l'administration...).

Pour les jeunes de Montcel, accueil de proximité à la permanence de Combronde ou sur le site de Riom:

Site de Riom 04.73.38.50.13

3 Avenue de Châtel-Guyon 63200 Riom

Plus d'informations sur le site www.milo-rlc.eu

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Pour toutes vos questions juridiques ou techniques sur le logement :

Acheter, vendre ou louer un logement, investir dans l'immobilier, réaliser des travaux, connaître les normes ou la qualité du bâti, gérer un logement en copropriété ...

Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique gratuit et indépendant

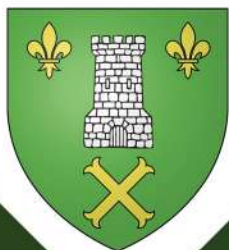
Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75

contact@adil63.org www.adil63.org



RÉSEAU SENIORS/ CLIC

Créé en 2003, le Centre Local d'Information et de Coordination Riom Limagne Combrailles dépend de l'association Réseau Seniors, née de la volonté des élus locaux, des professionnels de santé et du social, d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, favorisant le maintien à domicile, dans les meilleures conditions le plus longtemps possible.

Le CLIC fonctionne par délégation du Conseil départemental et des organismes membres du bureau, grâce à des co-financements et assure une mission de service public. Il se définit par un observatoire local permanent des problématiques liées à l'âge et à la dépendance mais aussi comme un animateur du territoire.

Dans le cadre des accompagnements individuels, le CLIC accueille, informe et oriente les personnes de plus de 60 ans, les aidants familiaux et les professionnels sur les prestations et services existants : services d'aide à domicile, portage des repas, soins infirmiers, établissements d'accueil, amélioration de l'habitat, solutions de transport et aide à la mobilité, solutions de répit pour les aidants, aides financières...

Le CLIC peut également vous accompagner dans les démarches administratives, au sein de ses locaux ou en se rendant à domicile, pour évaluer vos besoins et définir ensemble les aides et dispositifs les plus adaptés à mettre en place en coordonnant l'intervention de tous les acteurs nécessaires. Il intervient également dans le cadre de situations complexes (maladie d'Alzheimer et apparentées).

Le CLIC répond également à sa mission par des actions collectives et des événements (ateliers de prévention santé, conférences...). Il recense les besoins et souhaits du territoire et travaille avec les partenaires pour ensuite prévoir la mise en place de ces actions au niveau local. Des thématiques sont en projet pour 2021.

À Montcel, nous avons pu déjà bénéficier des activités suivantes en 2019-2020 : gym d'entretien adaptée (Pilates/renforcement musculaire/équilibre) à raison de 2 séances par semaine, informatique, relaxologie, émaillage sur lave, abonnements aquabike à la piscine de St Georges de Mons (nombre de places limitées), ateliers nutrition (pratiques et théoriques, avec conseils diététiques, en partenariat avec l'ARSEPT). D'autres actions dans les environs : balades nature (petites randos avec guides), initiation au vélo à assistance électrique...

Ces actions ont pu être déployées lors des périodes déconfinées, en les adaptant aux règles sanitaires. Durant les périodes où le présentiel était impossible, le CLIC a mis en place des ateliers en ligne par Skype : gym douce, naturopathie, sophrologie, mémoire, auto-massage, jeux d'écriture, bien-être... un autre moyen de maintenir un lien social et d'échanger tout en se maintenant en forme.

L'ensemble des services du CLIC sont gratuits.

Renseignements à la Mairie, ou auprès du CLIC :

CLIC Riom Limagne Combrailles

51 rue Lafayette

63200 RIOM

04 73 33 17 74



L'ASSOCIATION DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DÔMES ET COMBRAILLES

présente à chacune et chacun d'entre vous ses meilleurs vœux pour l'année 2021, en la souhaitant meilleure que la précédente. Nous remercions également la municipalité qui nous permet de nous présenter dans son bulletin d'informations.

Nous ne nous attarderons pas sur l'année écoulée. Notre programme 2020 a été totalement bouleversé par la pandémie. Nous avons cependant tenu notre Assemblée générale en janvier. Pour le reste, seule une animation en septembre a pu être réalisée sur la Communauté de communes de Chavanon Combrailles et Volcans. Le thème était présenté par le Conseil départemental et concernait les aides allouées en sylviculture. Hélas, en raison des contraintes sanitaires, la partie la plus appréciée par nos adhérents que sont nos animations sur le terrain n'a pas pu avoir lieu. Nous sommes néanmoins restés en contact grâce à notre site internet.

Nous profitons de cette année si particulière pour présenter à nouveau notre association. De type loi 1901, nous comptons une centaine d'adhérents propriétaires de forêts. Notre objectif est de leur apporter l'aide qu'ils requièrent sous forme de formation, d'informations, de conférences, d'échanges d'expériences et d'animations sur le terrain, ceci dans tous les domaines touchant à leur patrimoine forestier. Nous disposons pour cela de compétences internes et d'un réseau de partenaires (Fransylva, CETEF du Puy de Dôme, etc...). Citons, en particulier le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF), notre référent sylviculture qui nous accompagne dans toutes nos actions et animations. Nous nous engageons également dans des actions de communication vers des publics divers. Pour seul exemple, dans le cadre de la journée internationale de la forêt, nous organisons des plantations avec les enfants des écoles, avec le concours des mairies et des enseignants.

Ceci n'est qu'un très bref aperçu de nos actions. Nous vous engageons à retrouver toutes les informations nous concernant sur notre site internet :

proprietairesforetsdomescombrailles.wordpress.com

Si notre association vous intéresse, même à titre de découverte, n'hésitez pas à nous contacter.

Association de propriétaires forestiers Dômes et Combrailles, la Vialle, 63560 TEILHET

tél : 06 52 44 43 48 courriel : forets.domcom@gmail.com

ANIMATIONS

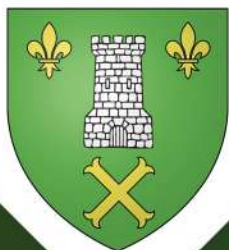
TÉLÉTHON

Cette édition 2020 restera marquée par la crise sanitaire mondiale de la Covid.19. De ce fait, aucune manifestation pour la commune de Montcel n'a pu avoir lieu et le Téléthon du Pays de Combronde est repoussé au printemps 2021. Nous n'en connaissons pas les modalités exactes à ce jour. Pour les personnes ayant pris des tickets de tombola, le tirage au sort se fera fin décembre 2020.

Les organisateurs de Montcel ont malgré tout confectionné quelques 800 pots de confitures qui ont été mis en vente dans les quelques commerces ouverts du canton. Nous avons aussi organisé des points de vente dans certains lieux dits de Montcel. Cette expérience à renouveler car très populaire.

Le confinement oblige à nous réinventer ! Merci à tous.

En espérant que nous viendrons le plus vite possible à bout de cette pandémie, nous vous donnons rendez-vous en 2021.



L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MONTCEL

Nous avons pu organiser une dernière fois notre traditionnel banquet de Sainte-Barbe en début d'année 2020, regroupant les sapeurs pompiers actuels et anciens avec leurs familles, en un agréable moment de convivialité intergénérationnelle.

L'année a ensuite été bien compliquée et la pandémie ne nous a pas permis d'organiser notre rando-trail ou encore notre tournée habituelle de calendriers, afin d'éviter les contacts et de préserver la santé de tous.

Nous sommes conscients de l'attachement pour certains d'entre vous à ce calendrier et au geste de soutien qu'il représente envers les sapeurs pompiers. Le calendrier des sapeurs pompiers de Montcel et Combronde 2021 est, en cette année exceptionnelle, disponible depuis Noël jusqu'à fin janvier au Centre de Secours de Combronde durant nos permanences les dimanches de 9 h à 12 h, dans le respect des gestes barrières.

Nous vous souhaitons la santé et une année 2021 tournée vers l'espoir.

Le Président, Fabrice WEBER



L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE JOZERAND-MONTCEL

Les membres de l'Association de parents d'élèves de Jozerand-Montcel ont élu un nouveau bureau le 18 septembre 2020. En voici la composition : Présidente Laurence VIGNERON (Montcel-Le Peyroux) Trésorière Sandrine LASSAIGNE (Montcel-Lavaure) Secrétaire Pauline JACQUILLET (Jozerand-Rue des Prés Moura) Malgré les contraintes sanitaires, l'association a su garder son activité sociale et un maintien du lien entre les familles avec notamment l'organisation d'une vente de plantes de Toussaint, d'un défi Facebook pour Halloween et d'une vente de sapins de Noël. Suite au nouveau protocole sanitaire en milieu scolaire, l'APE a également offert à chaque élève de l'école de Jozerand deux masques lavables en tissu en se fournissant chez deux artisans locaux.

FOYER RURAL

Presque blanche cette année pour le foyer rural où nous avons dû jeter l'éponge pour Montcel en fête 2020, notre animation phare du 13 juillet.

La journée dégustation prévue le 28 novembre n'a pu avoir lieu et il est inutile bien sûr d'en rappeler les raisons.

À notre actif cependant nous avons proposé une Journée partagée le 12 septembre.

À cette occasion, nous avons accueilli quelques membres de l'association Eclat'couleurs pour la réalisation collective de deux fresques montcelloises.

Le feu d'artifice était au rendez-vous et un grand merci aux pompiers (4 départs de feu !).

À notre actif aussi, nous avons proposé (le 11 juillet) aux bénévoles du foyer rural de se retrouver au Pont pour un repas champêtre (sanglier cuit au four, un délice ! Merci Jean-François).

Ces événements ont permis de partager de bons moments et de resserrer les liens entre les habitants de Montcel

Et c'est une toute autre année que nous vous souhaitons. Une année 2021 où nous mettrons tout en œuvre pour partager notre savoir-vivre et pour mettre de la chaleur humaine dans nos échanges.

Contact mail : p.degironde63@gmail.com
et sylvainmartin@gmail.com



MONTCEL DURABLE

Et si 2021 voulait se venger de 2020 ? Vivre tout simplement avec un maximum de liberté.... Il est bien là notre vœu essentiel.

2021 sera, pour Montcel durable, une année décisive quant à la décision de concrétiser ou non un projet éolien.

Après avoir sélectionné les bureaux d'étude sur la base de la qualité de leurs prestations, nous avons commencé l'année par une réunion de cadrage avec les services de l'Etat et ces bureaux d'étude afin que soient bien précisées les attentes de chacun.

Nous pouvons maintenant nous appuyer, tant pour le site potentiel de Montcel que celui de Saint Hilaire La Croix :

- Une année complète d'étude détaillée de la faune et de la flore (états initiaux) qui nous éclaire sur les zones d'implantation à éviter et les périodes potentielles de bridage des machines
 - Les recommandations d'une étude paysagère qui, après avoir balayé une large partie du territoire, nous oriente vers des localisations et scénarii plus modestes en terme de nombre de machines
 - Des études acoustiques qui serviront d'état initial du territoire en terme de bruits environnants pour en déduire l'impact éventuel de machines.
 - Une étude complète d'une année de mesure de vent qui permettra une approche précise et indispensable pour le choix de matériels et d'implantations.
- On en conclut déjà qu'une deuxième campagne de mesures sera nécessaire sur le site de Côtes. C'est donc maintenant sur des bases solides et factuelles que s'amorce une année 2021 décisive avec des choix à faire :

- Qu'est-il raisonnable d'installer en prenant en compte notre cadre de vie

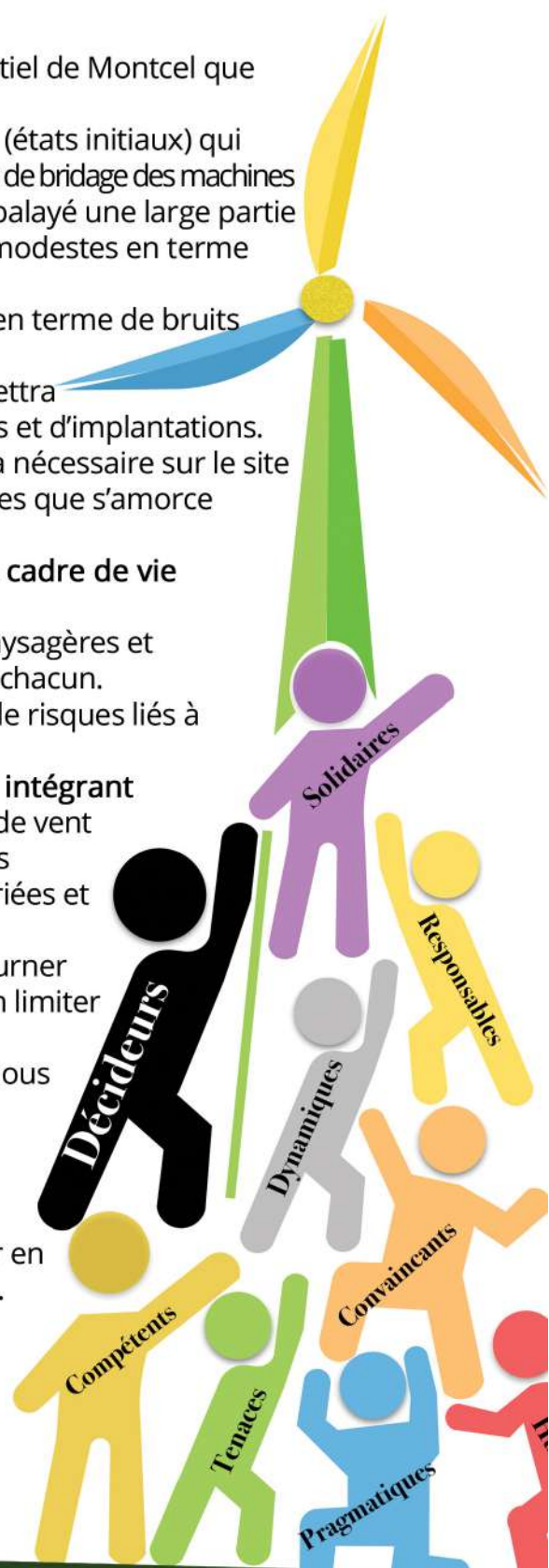
- o Dans le respect des milieux naturels
- o En nous appuyant principalement sur les recommandations paysagères et acoustiques qui, de fait, sont des préoccupations essentielles de chacun.
- o En vérifiant, à l'aide d'un géo-biologue expérimenté, l'absence de risques liés à la propagation d'ondes sur les lieux de vie et d'élevage.

- Est-il économiquement rentable d'investir dans ce projet en intégrant

- o Un nombre probable de machines appropriées à nos régimes de vent (puissance, hauteur, diamètre des pales...) Les échanges avec des fabricants à même de nous renseigner sur les machines appropriées et leur prix sont en cours.
- o Des périodes durant lesquelles, nous ne pourrions pas faire tourner ces machines pour la protection de certaines espèces ou pour en limiter l'impact sonore.
- o Les hypothèses de raccordement et les coûts induits qui vont nous amener à faire plusieurs scénarii afin d'éliminer les scénarii non pérennes.

Rappelons les fondamentaux d'un projet citoyen dans lequel chacun peut, en adhérant à l'association Montcel Durable, porter en toute démocratie sa voix et sa participation aux décisions finales. Le site internet « montcel-durable.fr » vous informe en continu.

Le meilleur pour vous et votre entourage pour 2021



ÉCLAT'COULEURS

Envie de peindre, de vous perfectionner quel que soit votre niveau ?

Envie d'exposer vos œuvres lors d'une expo collective pleine de vie?

Envie de participer à la création de fresques murales Street-Art grand format?

L'association ECLAT'COULEURS organise

- Des cours de peinture animés par l'artiste Freisa les mercredis (hors vacances scolaires) à la Salle de Fêtes de Montcel : Street-Art de 18h30 à 20h00 ou Acrylique de 20h30 à 22h00
- Des sorties et visites d'expositions d'art en groupe
- Des activités d'animation et de création d'œuvres en dehors des horaires des cours
- La réalisation d'une exposition annuelle

Pour nous contacter : Eclat.couleurs@orange.fr

Tél. 06 31 37 36 30 et la page facebook : eclat couleurs

FÊTE DE LA MUSIQUE

Il y avait comme une envie de mettre de la vie et de la convivialité dans notre commune et c'est spontanément et naturellement qu'un petit collectif d'habitants a proposé une fête de la musique à Montcel.

Et même de s'offrir le luxe de proposer 3 scènes (dont 2 improvisées).

Il faut dire que l'espace choisi entre mairie et église s'est prêté parfaitement à ce type d'événement.

C'est la BANDA de Combronde qui a fait l'ouverture suivi de

PIRAPITINGA (musique lusophone), YANN (chanson), la

BULLE A JAZZ et FRANCESCA NO MORRO (musique du Brésil).

Le final, où une grande partie des musiciennes et musiciens se sont rejoints sur scène, restera longtemps dans les mémoires des têtes ... et des jambes !

Sauf une petite sonorisation pour les voix, cette soirée en musique était placée sous le signe de l'acoustique.

La formule « auberge espagnole » a ajouté à la belle convivialité tant du public que des artistes.

Un grand merci donc à tous les groupes et formations qui ont su avec talent et générosité, faire vibrer cet espace le temps d'une soirée.

Et quelle soirée ! Vive la musique.



FÊTE DU PONT

En ce 29 août 2020, les habitants du Pont de Montcel se sont rassemblés autour d'une table pour festoyer dans la convivialité et la bonne humeur qui les caractérisent si bien. À l'abri sous le barnum, la pluie n'a pas réussi à gâcher la fête qui dura jusqu'au lendemain. Au menu : apéritif collectif, cochon grillé au four, patates, pains maison, boissons. Rassasiés et réchauffés, nouveaux et anciens voisins se donnent rendez-vous l'an prochain.



LE PEYROUX



LAVAURE

En cette année pas comme les autres, pas de repas de village à Lavaure, beaucoup d'attestations écrites pour aller marcher une heure autour de la maison. Nous avons eu la joie d'accueillir un nouvel habitant. Le 14 août est né Nino, fils de Cindy et Florian, petit frère d'Anna et Morgane.

Lors d'une promenade, une rencontre inattendue a eu lieu le plus jeune et le plus âgé des habitants de Lavaure ont pu faire connaissance ! 92 ans les séparent !

Un beau moment à immortaliser et à faire rentrer dans les archives du village !



COMMÉMORATIONS

Malgré un contexte sanitaire compliqué, la commune de Montcel a tenu à rendre hommage à ses anciens combattants lors des commémorations du 8 mai 2020 et du 11 Novembre 2020, dans le respect des gestes barrières et à nombre restreint.



UN PEU D'HISTOIRE

Quelques éléments sur les familles de Montcel avant la révolution dans la paroisse de Montcel par Christian MONTPIED

Des noms qui existaient en 1670 sont toujours d'actualité au 3ème millénaire !

CHAMPEYROUX (Lavaure), CHARMAT (Chez Charmats), DUMONTEL (Le bas de Montcel), ESPAGNOL (Le Peyroux), FAURE (Latour), GARDE (Lavaure et le Bourg), GROS (Latour), PERONY (Le bas de Montcel), SIMON (Le bas de Montcel), VENON (Bonneval)

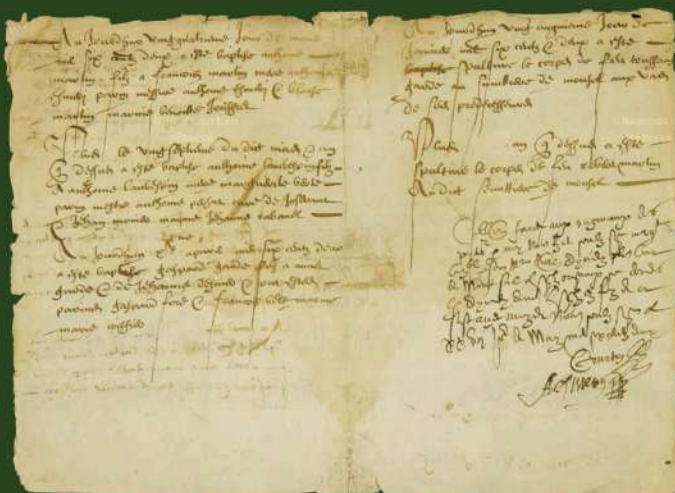
Les noms de famille BERNIAT, EMERY, GROLANGE, MIOULANE, VOISSIERE, SANCELME disparurent à la révolution. Au 18ème siècle, on vit apparaître des noms comme BEAUJARD, BOURSON, CHAUSSE, DESNIER, LABBE, MIGEON, MONPIED, POULET, PORTE, POUZOL, POUZAT, RAPHANEL, SOL, SAURET, TAILLART. Tous étaient originaires des paroisses limitrophes.

La pauvreté et la méconnaissance de l'hygiène, les grandes épidémies sont à l'origine de la mort précoce de nombreux enfants et de femmes mortes en couches. L'espérance de vie moyenne était de 32 ans au début du XVIIIème siècle.

Le cimetière de Montcel était en 2 parties, l'une au nord de l'église, l'autre à l'est du chemin de Combronde à Montcel. Seuls 4 défunts sont mentionnés comme étant inhumés à l'intérieur de l'église entre 1678 et 1773. Les cimetières entourent toujours les édifices religieux. Les places situées sous les rebords de toit et qui reçoivent la pluie divine du fait de son passage sur les lieux du culte sont les plus recherchées. À l'intérieur, ce sont celles qui sont situées au plus près de l'autel. Le droit de sépulture dans l'église est payant, soit en nature, soit en espèces. Ce genre d'inhumation est impopulaire car basé sur l'argent. Les problèmes d'hygiène liés aux odeurs lors des offices, le manque de place, ont provoqué l'abolition de ces façons de procéder par le roi Louis XVI vers 1780.

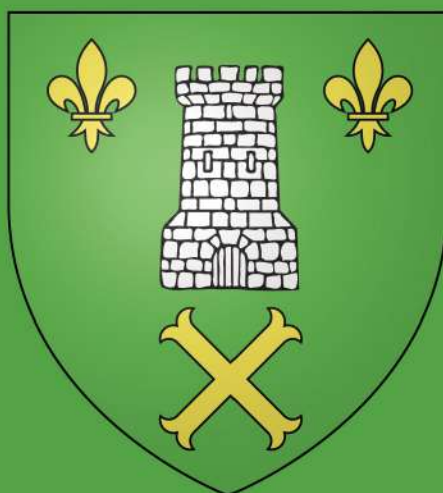


POUR LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA GÉNÉALOGIE



Les registres paroissiaux et d'état-civil de Montcel de 1601 à 1912 sont consultables sur le site des archives départementales du Puy de Dôme ainsi que les tables décennales de 1813 à 1932, les recensements de population de 1836 à 1936, les matricules militaires de 1868 à 1921 et le cadastre de 1826.

www.archivesdepartementales.puy-de-dome.fr/n/consulter-les-archives-numerisees/



Le bulletin municipal est le journal de tous les habitants de Montcel. Malgré le caractère officiel de son contenu, il reste ouvert à tous ceux qui souhaitent s'y exprimer : c'est un support d'information pour toutes les associations, la vie de nos villages, les événements culturels, etc. Afin d'optimiser la rédaction de celui-ci, merci de faire parvenir vos articles et vos photos à partir du 15 novembre 2021 et avant le 15 décembre 2021 au secrétariat de la mairie.

Merci à tous les habitants, aux associations et aux conseillers municipaux qui ont contribué à la réalisation de ce bulletin.

Éditeur :

Commune de Montcel 63460

Directeur de publication :

Grégory BONNET Maire

Responsables de la conception et réalisation :

Grégory BONNET Maire

Françoise MATHEY, Martine PORTE et Jérôme RABANET conseillers municipaux

Imprimeur :

All numeric (63100 Clermont-Ferrand)

Crédit Photographique :

B. DELAHAYE, F. FRETTE, E. HANUS, MH JANNA, M. PORTE, FP MATHEY, D. MERLIN, N. ONZON, P. ROSSIGNOL, S. VILLATTE.

Images d'illustration :

Iorabarra, mmphoto, Apokop, Giovanni Burlini, 1001color, weyo, Combrailles, Sioule et Morge, stopabox, Xato Lux, senivpetro, vgstockstudio, freepik, Robert Kneschke, PUNTOSTUDIOFOTO Lda

Date de parution janvier 2021